

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le PPMS est un document qui rassemble toutes les consignes permettant de mettre à l'abri les élèves, les personnels et éventuellement le public en cas de déclenchement d'alerte pour risques majeurs.

Son élaboration est rendue obligatoire pour tous les établissements scolaires par la [circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015](#)

Le renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires est publié dans l'instruction du 12-4-2017 ([BO n°15 du 13 avril 2017](#)).

Pour le Premier degré

Registres et documents obligatoires à l'école

- ▶ [Registres obligatoires](#)
- ▶ [Registres obligatoires](#)
- ▶ [ONS - registres et outils réglementaires](#)

Formulaires PPMS

- ▶ [PPMS attentat-intrusion](#)
- ▶ [PPMS risques majeurs](#)

Aide à la direction d'école

- ▶ [Calendrier](#)
- ▶ [Glossaire](#)

Ressources



éducscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Éducation à la sécurité et à la responsabilité



Pour le Second degré

Formulaires PPMS

- ▶ [PPMS attentat-intrusion](#)
 - ▶ [PPMS risques majeurs](#)
- [Informations complémentaires sur le PPMS](#)

M.A.J. le 15/10/2019

Dans cette rubrique

- [P. P. M. S.](#)
- [Document unique](#)

Correspondant Premier degré

Conseillère pédagogique EPS
Mme Florence DAHY
tél : 02 41 74 35 25

Correspondant Second degré

Service du Suivi des Écoles et des Établissements (S2E)
Mme Martine CHARPENTIER
tél : 02 41 74 35 44
email : s2e49@ac-nantes.fr
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation